



MAIRIE  
de  
SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021

COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt et un, le 01 février à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par message électronique, individuellement le 26 janvier 2021 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt six à la salle polyvalente (boulevard du stade) de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme. Séverine POMMEREUL, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, Mme. Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoints, Mme. Anne-Sophie BLOT, Mme. Camille BOSSARD, Mme. Valérie BROSSE, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme. Anne-Laure DUVAL, M. Nicolas FÉVRIER, M. Serge FRALEUX, M. Sébastien GAUTIER, M. Claude GENDRON, Mme. Carole HAMON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme. Liliane LUBARSKI, M. Pascal MAUDET-CARRION, Mme. Sandrine METIER, M. Jean-Robert PAGES, M. Michel RAVAILLER, M. Alain VASNIER, Mme. Pascale VITRE.

Formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

ABSENTS : M. Jean-Paul BERJOT, pouvoir à M. COUMAILLEAU

Secrétaire de séance : Mme. POMMEREUL, assisté de M. Benoit CHICHIGNOUD, DGS.

En raison des circonstances nationales liées au Coronavirus, cette réunion s'est tenue :  
**à la salle polyvalente (boulevard du stade)**

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h05.

N°DÉLIB	OBJET	VOTE
2021.001	<p><u>Bâtiment : Extension de l'école élémentaire : attribution de la maîtrise d'œuvre</u></p> <p>Le présent marché a pour objet la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école élémentaire de l'école Paul Gauguin. La partie de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage est estimée à 750 000 €HT.</p> <p>L'avis public de mise en concurrence, publié le 10 novembre 2020, a fixé au lundi 21 décembre 2020 à 12 heures la date limite de remise des offres.</p> <p>La commission des marchés publics du 13 janvier a procédé à l'analyse des 8 offres reçues dans les délais.</p> <p>Conformément au Règlement de Consultation, une négociation avec les trois premiers candidats a été faite le mercredi 20 janvier par les membres de la commission des marchés publics.</p> <p>Architecte retenu : Cabinet MICHOT ARCHITECTES (Rennes)</p> <p>Montant des travaux estimés par le maître d'ouvrage : 750 000 €HT</p> <p>Offre de base et mission complémentaire : 69 000 € (9.2 %)</p>	Unanimité

2021.002	<p><b><u>Objet : Patrimoine foncier : cession de la parcelle A950b au SMICTOM Valcobreizh</u></b></p> <p>L'assemblée est informée que, dans le cadre du projet de réalisation du quai de transfert et de la réhabilitation de la déchetterie de Saint Aubin d'Aubigné, le Smictom Valcobreizh doit acheter une parcelle de terrain de 24a 96 ca appartenant à la Commune de Saint Aubin d'Aubigné</p> <p>La cession au syndicat est acceptée pour l'euro symbolique. (les frais inhérents à cette affaire -bornage, notaire- seront à la charge du Smictom Valcobreizh.</p>	Unanimité
2021.003	<p><b><u>Objet : Patrimoine foncier : Acquisition de la parcelle AC431 rue de Saint Médard</u></b></p> <p>Dans le cadre de l'aménagement et de la sécurisation de son centre-bourg, la commune a décidé d'acquérir la parcelle AC431, à l'angle des rues de saint Médard et du Champérou d'une superficie de 23m<sup>2</sup>, ce qui permettra d'améliorer la visibilité des véhicules venant de l'Ouest de la commune et d'élargir le trottoir.</p> <p>Le prix convenu entre les parties est de 60 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 1 380.00 €.</p> <p>(les frais de bornage, de notaire, de démolition du garage, et de réfection de la clôture sont à la charge de l'acquéreur.</p>	Unanimité
2021.004	<p><b><u>Périscolaire : Pompiers CDIS : convention favorisant la disponibilité sur le temps périscolaire</u></b></p> <p>Pour faciliter la mise en disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du CDIS de Saint Aubin d'Aubigné, il est proposé une convention qui permette une prise en charge par la commune des frais de périscolaire (midi, soir) des enfants scolarisés au groupe scolaire Paul Gauguin au-delà des horaires de réservation, sur simple appel du parent en intervention. Ainsi, ces parents seront plus disponibles dans leurs missions opérationnelles.</p>	Unanimité
2021.005	<p><b><u>Objet : Bâtiments : Pompiers CDIS : conventions d'utilisation des installations sportives</u></b></p> <p>Les pompiers du centre d'incendie et de secours de Saint Aubin d'Aubigné organisent régulièrement des séances d'entraînement physique les salles de sports Jean-Paul RIDARD et Erminig.</p> <p>A ce jour aucune convention ne lie le SDIS et la commune au cas où des dégradations se produiraient. Une convention va fixer les conditions d'utilisations des salles de sports de la commune.</p>	Unanimité
2021.006	<p><b><u>Objet : Personnel : Modification du tableau des effectifs</u></b></p> <p><u>Services Techniques / Espaces Verts</u> un agent titulaire peut bénéficier d'un avancement de grade pour l'année 2021, au titre de la promotion interne,</p> <p><u>Service des finances</u> un agent titulaire a été recruté au poste de responsable des Finances. Il convient de créer le poste</p>	Unanimité
	<b><u>Approbation du proces verbal du 14 décembre 2020</u></b>	Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Publié et affiché en mairie, à SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ, le 4 février 2021, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire,  
Jacques RICHARD

*(Handwritten signature of Jacques Richard)*